

Objectifs et méthodes pédagogiques et d'évaluation

Animateur d'Équitation :

Objectifs du diplôme :

La possession de cette certification professionnelle atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres :

- Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre.
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés.
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur.

Contenus de la formation :

Le volume horaire global minimal de la formation est de 490 heures avant prise en compte des éventuelles adaptations individuelles prescrites à l'issue du positionnement.

La formation est organisée selon les modules de formation et les volumes horaires de base suivants :

- Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 240h
- Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h
- Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h
- Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h

Méthode pédagogique utilisée :

La formation est basée :

- Sur l'alternance, sur 10 mois
- Sur la conduite de projet d'animation, d'accueil, de promotion
- Sur l'expertise de formateurs dirigeants de club, Justine Calise et Vincent Blanchard,
- Sur l'amélioration de la réflexion sur la technique équestre
- Sur l'approfondissement des connaissances théoriques en équitation, en connaissance des publics, en connaissance de la cavalerie et gestion d'une entreprise équestre.
- Sur la formation à distance, l'optimisation des compétences en communication à distance et en usage des traitements de texte.
- Sur les travaux de groupe.

→ Méthodes expositive, interrogative et active en salle : contenus descendants, travaux coopératifs, travaux individuels.

→ Méthodes interrogative et active en carrière : mise en situation d'animation et de séances pédagogiques. Pratique de l'expérience d'évaluateurs lors de sessions d'examens blancs.

→ Rédaction de ses dossiers avec accompagnement.

Emplois visés :

La certification professionnelle « animateur d'équitation » permet principalement l'accès à l'emploi de catégorie 1 « animateur soigneur » dans la convention collective étendue du personnel des centres équestres. Elle donne également accès aux emplois de même catégorie de « soigneur » et « cavalier soigneur ». Les emplois sont exercés à titre permanent, occasionnel ou saisonnier.

Les activités s'exercent au sein de toutes entreprises et structures, publiques ou privées.

L'animateur(trice) exerce sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres pour la partie de son métier qui relève de la profession réglementée d'éducateur sportif et s'intègre au sein d'une équipe.

Le poste peut principalement évoluer vers le métier de « moniteur d'équitation » après acquisition d'une certification de niveau 4 inscrite à l'annexe II-1 du code du sport. Il peut également évoluer après 3 ans d'expérience professionnelle vers le métier de « soigneur responsable d'écurie » classé en catégorie 2 de la convention collective des personnels des centres équestres.

Plus généralement, le poste peut évoluer vers des fonctions supplémentaires telles que définies par la convention collective des personnels des centres équestres.

Enfin, les titulaires de la certification professionnelle « animateur d'équitation » peuvent évoluer vers des emplois connexes aux activités équestres dans les champs de l'élevage, du commerce de chevaux, de la vente de matériel, etc.

Évaluation :

Page 18 du [référentiel](#)